



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ENSEIGNEMENT BILINGUE À SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

Dans l'objectif de **faire réussir tous les élèves**, la prise en compte du multilinguisme demeure une priorité d'où l'ouverture de classes bilingues depuis 2016 dans le premier degré comme dans le second degré, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. La mise en place de ces classes bilingues fait l'objet d'une concertation permanente et d'une réflexion partagée qui ont permis de définir un cadre pédagogique dont cette note est la synthèse.

I. QU'EST-CE QUE LE BILINGUISME SCOLAIRE ?

Dans le cadre d'un séminaire « Partenariat académies-établissements français à l'étranger », accessible sur le portail national des personnels de l'éducation « Éduscol », Michèle NARVEZ, membre du Conseil de l'innovation, définit le bilinguisme scolaire de la façon suivante :

« On parle de bilinguisme scolaire lorsque deux langues sont utilisées à l'école comme vecteurs de l'instruction, lorsque l'on enseigne les disciplines dans les deux langues ».

Le bilinguisme consiste à pouvoir s'exprimer et penser dans deux langues. Il favorise également l'imprégnation de deux cultures chez les apprenants.

II. CONTEXTE ET OBJECTIF.

Les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ont formulé clairement le vœu de compter des classes bilingues français/anglais sur leurs territoires. Outre un passé historique commun aux deux îles qui témoigne de la présence du français et de l'anglais, en tant que vecteurs culturels identitaires, elles ont une économie tournée essentiellement vers le tourisme.

L'objectif de ces classes bilingues est donc de donner aux élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, **l'opportunité d'acquérir une parfaite maîtrise à part égale, des deux langues.**

III. COMITÉ OPÉRATIONNEL.

Sous la directive de Monsieur Michel SANZ, vice-recteur, chef du service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, et de Monsieur Christian BORRAT, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription des îles du Nord, Madame Marie-Joselyne ARNELL, conseillère pédagogique généraliste, et Madame Evelyne FLEMING, chargée de mission du vice-recteur assurent, respectivement pour le premier degré et le second degré, le pilotage et le suivi des classes bilingues. L'inspectrice responsable des écoles maternelles, l'inspectrice chargée de la mission langues vivantes étrangères et les IA-IPR de la région académique de Guadeloupe sont sollicités pour prendre part à la mise en œuvre des classes bilingues dans les îles du Nord.

IV. IMPLANTATION DES CLASSES BILINGUES.

5 classes de moyenne section (MS), 5 classes de grande section (GS), 5 classes de CP, 5 classes de CE1, 5 classes de CE2, 5 classes de CM1, 2 classes de 6^{ème}, 2 classes de 5^{ème}, 2 classes de 4^{ème} et 2 classes de 3^{ème} **soit 38 classes pour un total de 657 élèves (468 dans le premier degré et 189 dans le second degré) sont concernés par cet enseignement bilingue :**

- 1 MS et 1 GS à l'école maternelle Eliane Clark à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 MS et 1 GS à l'école maternelle Jean Anselme à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 MS et 1 GS à l'école maternelle Jérôme Beaupère à Sandy-Ground (REP) ;
- 1 MS et 1 GS à l'école maternelle Siméonne Trott à Marigot (REP) ;
- 1 MS et 1 GS à l'école maternelle de Gustavia (hors REP) ;
- 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 à l'école élémentaire Omer Arrondel à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 à l'école élémentaire Clair Saint-Maximin à Quartier d'Orléans (REP+) ;
- 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 à l'école élémentaire Hervé Williams à Marigot (REP) ;
- 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 à l'école élémentaire Aline Hanson à Sandy-Ground (REP) ;
- 1 CP, 1 CE1, 1 CE2, 1 CM1 à l'école élémentaire de Gustavia (hors REP) ;
- 1 classe de 6^{ème}, 1 classe de 5^{ème}, 1 classe de 4^{ème} et 1 classe de 3^{ème} au collège Roche Gravée de Moho de Quartier d'Orléans à Saint-Martin (REP+) ;
- 1 classe de 6^{ème}, 1 classe de 5^{ème}, 1 classe de 4^{ème} et 1 classe de 3^{ème} au collège Mireille Choisy à Saint-Barthélemy (hors REP).

V. INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES BILINGUES.

Les critères ci-après conditionnent l'inscription des élèves dans les classes bilingues :

- une autorisation parentale ;
- un profil d'élève autonome, doté de capacités organisationnelles et d'adaptation, ne présentant pas de troubles cognitifs lourds ;
- un environnement familial de l'élève propice à la pratique d'une des deux langues.

VI. MODALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT.

6-1. Modalités de l'enseignement dans le 1^{er} degré.

Dans le 1^{er} degré, un enseignement à parité horaire est privilégié même s'il n'a pas pu complètement être mis en œuvre au CP, au CE1 et au CE2 à Saint-Barthélemy.

Les 24 heures d'enseignement obligatoire se répartissent en 11 heures d'enseignement en français et 11 heures d'enseignement en anglais. En ajoutant les deux heures hebdomadaires de récréation, nous arrivons aux 24 heures d'enseignement obligatoire. Deux enseignants interviennent dans la classe bilingue. Chaque enseignant est chargé d'une langue et d'un ensemble de domaines disciplinaires. La répartition se fait sur le principe de l'échange de service.

Cette répartition des apprentissages se fait de la manière suivante :

En maternelle à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin :

- En français et en anglais « Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions », « Agir et s'exprimer à travers l'activité physique » et « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ;
- En anglais « Acquérir les premiers outils mathématiques » et « Explorer le monde ».

Toutefois, en fonction des projets pédagogiques menés dans les écoles maternelles, les enseignants ont la possibilité d'élargir ou de réduire les apprentissages dans une langue comme dans l'autre, en prenant soin de veiller à un rééquilibrage sur la période suivante.

L'enseignement dans chacune des deux langues s'alterne sur la journée :

- Lundi et jeudi: enseignement en anglais ;
- Mardi et vendredi : enseignement en français.

Cette alternance permet de développer une plus grande sécurité linguistique dans les deux langues et de limiter ainsi les préférences pour une langue ou l'autre.

Au CP, au CE1, au CE2 et au CM1 à Saint-Martin :

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue française :

10 heures de français :

- Langage oral ;
- Lecture et compréhension de l'écrit ;
- Écriture (geste graphique et production d'écrits) ;
- Étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique).

1 heure réservée à des disciplines non linguistiques en français :

- Mathématiques ;
- Questionner le monde.

- 11 heures hebdomadaires d'enseignement en langue anglaise :

1 heure 30 réservée à l'étude de la langue anglaise :

- Phonologie ;
- Compréhension de l'oral et de l'écrit ;
- Lexique.

9 heures 30 réservées à des disciplines non linguistiques :

- Mathématiques ;
- Questionner le monde ;
- Enseignement moral et civique ;
- Enseignements artistiques ;
- Éducation physique et sportive.

Les enseignements en français et en anglais s'intervertissent sur la demi-journée au CP et au CE1 où il est fortement recommandé de maintenir un enseignement quotidien de la lecture en langue française :

- Lundi matin : enseignement en français et lundi après-midi : enseignement en anglais ;
- Mardi matin : enseignement en anglais et mardi après-midi : enseignement en français
- Jeudi matin : enseignement en français et jeudi après-midi : enseignement en anglais ;
- Vendredi matin : enseignement en français et vendredi après-midi : enseignement en anglais.

Au CE2 et au CM1, l'enseignement dans chacune des deux langues s'alterne sur la journée.

Au CP, au CE1, au CE2 et au CM1 à Saint-Barthélemy :

À Saint Barthélemy l'organisation retenue diffère de celle de Saint-Martin ainsi, les élèves relevant du dispositif bilingue sont répartis dans des classes ordinaires et bénéficient d'un enseignement en anglais dans certaines disciplines.

Toutes les disciplines sont dispensées en français à l'exception des disciplines « Questionner le monde » et « Enseignements artistiques » qui sont dispensées en anglais.

6-2. Modalités de l'enseignement dans le 2nd degré.

Les publics cibles dans les deux collectivités évoluent dans des environnements linguistiques distincts à savoir : la langue anglaise peut être qualifiée à Saint-Martin de langue véhiculaire tandis qu'à Saint-Barthélemy, la langue française est prédominante. De ce fait, une approche pédagogique adéquate a motivé la structuration de l'enseignement bilingue comme suit :

- pour les groupes-classes de la 6^{ème}, de la 5^{ème}, de la 4^{ème} et de la 3^{ème} du collège Mireille CHOISY de Saint-Barthélemy, un enseignement bilingue est dispensé dans quatre disciplines conformément aux quatre postes fléchés à savoir : histoire-géographie-enseignement moral et civique, mathématiques, éducation musicale et éducation physique et sportive. Ces disciplines seront donc dispensées en français et en anglais. Le collège Mireille Choisy ayant fait le choix de mettre en place certains cours en barrette, les élèves concernés par l'enseignement bilingue sont extraits de deux classes de même niveau pour former un groupe à part entière en histoire-géographie-enseignement moral et civique et en mathématiques. Les interventions hebdomadaires en anglais assurées par les collègues de mathématiques et d'histoire-géographie-enseignement moral et civique, en provenance de Saint-Martin, se déroulent en présence des professeurs de la classe. Cette organisation concerne les quatre niveaux. Pour ce qui est de l'éducation physique et sportive, le professeur affecté à l'année enseigne 50% en français et 50% en anglais car il n'a à son emploi du temps que les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} concernés par l'enseignement bilingue. L'éducation musicale sera également dispensée par le professeur affecté à l'année selon un emploi du temps comptant une heure supplémentaire en quinzaine pendant laquelle uniquement les élèves concernés par l'enseignement bilingue se retrouveront en cours d'éducation musicale en anglais. Cette organisation est valable pour tous les niveaux.

Les déplacements hebdomadaires d'enseignants en provenance de Saint-Martin sont pris en charge par la collectivité de Saint-Barthélemy ce qui nécessite de la part des établissements une étroite collaboration pour la mise en place des emplois du temps de même qu'une concertation régulière des enseignants intervenant dans une langue ou l'autre.

- au collège Roche Gravée de Moho à Quartier d'Orléans à Saint-Martin, quatre disciplines sont dispensées à parité horaire en français et en anglais de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Elles correspondent aux

postes fléchés soient : histoire-géographie-enseignement moral et civique, physique-chimie, SVT et éducation physique et sportive. D'autres disciplines pourront également être dispensées en français et en anglais en fonction de l'affectation de professeurs bilingues, c'est le cas de l'éducation musicale.

VII. MOYENS MIS À DISPOSITION.

Madame Katuscia HYMAN a été nommée « animatrice des classes bilingues » pour le premier degré à la rentrée 2020. Elle vient en appui aux missions de Madame Marie-Joselyne ARNELL et intervient sous sa responsabilité en agissant au plus près des équipes pour la conception et la mise en œuvre des séances d'apprentissage.

Afin de briser le cloisonnement des langues et des enseignements, les enseignants du premier degré exerçant dans les classes bilingues bénéficieront d'une formation visant à co-construire des séances d'apprentissage qui imbriquent les deux langues et à mettre en œuvre ces séances sur le modèle pédagogique de la « co-intervention ».

Le rôle de la coopération dans le domaine de l'éducation constituera une véritable plus-value à cet enseignement, et ce, tant pour Saint-Barthélemy que pour Saint-Martin. Des protocoles d'accord devront faire l'objet d'une étude, l'un avec le gouvernement de country Sint Maarten (en prolongement de la déclaration d'intention de coopération entre la République française, le gouvernement de Sint Maarten et le conseil territorial de Saint-Martin, signée le 15 février 2012) et l'autre avec le gouvernement d'Anguilla. Une fois signés, ces protocoles d'accord nous permettront de bénéficier d'interventions ponctuelles de personnes qualifiées sur des thèmes spécifiques ou d'échanges pédagogiques entre pairs.

Suite à la signature d'une lettre d'intention entre l'USM (University of Sint Maarten) et l'Observatoire Sint Maarten/Saint-Martin (association transfrontalière) datant de janvier 2016, deux formations ont été dispensées cette même année à l'égard de personnels et d'enseignants de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, concernés par l'expérimentation de l'enseignement bilingue. De futures formations sont donc envisageables avec l'USM mais également avec le GRETA de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Pour la quatrième année consécutive, le plan académique de formation (PAF) offre la préparation à la certification complémentaire en discipline non linguistique (DNL) à destination des publics enseignants des îles du Nord, préparation qui se fera à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin. L'objectif est de permettre aux enseignants de disciplines non linguistiques d'acquérir les connaissances et compétences pour enseigner leur discipline en anglais en visant le niveau C1 du CECRL. Le PAF offre également depuis l'an dernier une formation dont l'objectif est la remise à niveau en langue anglaise des enseignants prétendant à une future préparation à la certification complémentaire DNL en anglais. Une préparation au diplôme de compétences en langue anglaise (DCL), programmée en 2020 et dispensée par le GRETA de Saint-Martin a également permis à une douzaine d'enseignants du premier degré de se former. Les enseignants désireux d'asseoir leurs compétences en anglais afin d'enseigner dans les classes bilingues ont eu la primeur.

VIII. ÉVALUATION.

8-1. Évaluation des élèves.

Le socle commun des connaissances et des compétences et le cadre européen de référence pour les langues sont les fondements sur lesquels s'appuie l'enseignement bilingue dans les classes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Une évaluation diagnostique à partir de l'évaluation académique de fin de CM2, relative aux langues vivantes, et à partir des résultats inscrits aux bulletins annuels des élèves a constitué une base sélective au service de la constitution des classes de sixième. Pour ce qui est de la constitution des moyennes sections, les enseignants se sont appuyés sur une observation des compétences des élèves en langage oral à partir d'indicateurs connus.

8-2. Évaluation des classes bilingues.

Une évaluation menée avec tous les acteurs engagés devra prendre en compte les critères suivants :

- l'engagement des parents et des équipes éducatives ;
- les résultats des élèves (bilan de compétences, obtention d'un Cambridge Certificate tel que le Preliminary English Test à destination des élèves de 3^{ème} et qui évalue le niveau B1 au CECRL, pourcentage de réussite au DNB, assiduité et récompenses) ;
- les retombées pédagogiques suite aux échanges avec les pilotes du dispositif bilingue, l'animatrice des classes bilingues du 1^{er} degré et/ou les intervenants et suite aux concertations des équipes ;
- la pertinence des supports et outils exploités ;
- l'adaptabilité des formations aux besoins des équipes ;
- la concrétisation des projets pédagogiques visant à développer chez les élèves les compétences à passer d'une langue à l'autre.

À la fin de l'année scolaire 2018-2019, un bilan complet de l'enseignement bilingue à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été dressé et ce, afin de mesurer les moyens nécessaires à l'expansion d'un tel enseignement et sa pertinence en termes de réussites scolaires. Il est accessible sur le site des services de l'éducation nationale à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin (<http://seidn.ac-guadeloupe.fr>), rubrique « Repères » puis « Multilinguisme ».

Une réflexion sur l'impact des classes bilingues sur la réussite scolaire des élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a été réalisée en fin d'année scolaire 2021 ([Impact de l'enseignement bilingue sur la réussite des élèves](#)). Elle a mis en évidence le fait que cet enseignement favorise des attitudes favorables face à l'effort et agit sur la motivation. Sur le plan des apprentissages, une légère plus-value a été observée tant au regard des résultats des élèves aux évaluations nationales qu'aux évaluations de circonscription. Il est à souligner que les capacités des élèves de ces dites classes, tant en expression orale qu'en expression écrite, sont en nette amélioration.

Cette réflexion qui a revêtu un caractère évaluatif a donné lieu à des ajustements en maternelle pour augmenter la fréquence de l'exposition des élèves à la langue française.